

නලඳනලඳ

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



**Extrait du Registre des Décision et Délibérations**

Conseil Communautaire

නලඳනලඳනලඳ

Séance du **Jeuđi 25 Avril 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-huit avril deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

නලඳනලඳ

Nombre de membres en exercice : **85**  
Nombre de membres présents : **60**  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**  
Nombre de membres excusés : **3**  
Nombre de membres absents : **16**

**Date de convocation :**  
**18 Avril 2019**

**Visa du contrôle de légalité du :**  
**3 0 AVR. 2019**

**Affichée le :**  
**3 0 AVR. 2019**

**1 - Commande Publique**  
**1.4 - Autres types de contrats**

**Objet : Signature de la convention d'entretien des chemins de « la chevauchée de Guillaume »**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Jean-Pierre BINET					x
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		x : représentée par M. Jacques FAUTRARD			
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Blaise MICARD					x
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Hervé BAZIN					x
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE			X : M. Jean-Pierre NOURRY		
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT					x
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**PONT-BELLANGER**

Monsieur Christian MARIETTE

x : représenté par  
M. Alain DUCHESNEY**SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

M. Jean-Claude TROCHON

x

**SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU**

Mme Catherine GARNIER

x

**SOULEUVRE-EN-BOCAGE**

Mme Nicole BEHUE	x					
M. Alain DECLOMESNIL					x	
M. Régis DELIQUAIRE	x					
Mme Nathalie DESMAISONS	x					
Mme Julie DUBOURGET				X : Mme Nathalie DESMAISONS		
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Gérard FEUILLET	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Sonja JAMBIN				X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x					
M. Edward LAIGNEL	x					
M. André LEBIS	x					
Mme Bérengère LÉBOUCHER						x
Mme Colette LESOUEF					x	
M. Claude MAIZERAY						x
Mme Natacha MASSIEU	x					
M. Michel MOISSERON	x					
Mme Monique PIGNE						x

**VALDALLIERE**

Mme Sarah ANNE					x	
Mme Rolande BLIN				X : M. Rémi LABROUSSE		
M. Frédéric BROGNIART	x					
Mme Caroline CHANU	x					
M. Herve CHANU	x					
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Josette GAUTREAU						x
M. Rémi LABROUSSE	x					
Mme Anita LAIR						x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY	x				
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE	x				
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT				x	
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>85</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>60</b>				
<b>Quorum</b>	<b>43</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>66</b>				

**M. Georges RAVENEL donne lecture du rapport suivant :**

« Chers collègues,

En 2013, l'Intercom du Pays de Condé et de la Druance s'est unie aux communautés de communes Isigny Omaha Intercom, Bayeux Intercom, Seules Terre et Mer, Pré Bocage Intercom, Cingal Suisse Normande et Pays de Falaise pour créer et financer l'aménagement de l'itinéraire équestre « La Chevauchée de Guillaume ».

Cet itinéraire équestre de 208.5 km est inscrit dans le schéma Régional des itinéraires équestres normands et est opérationnel depuis début 2014.

L'objectif de la convention présentée en annexe est de garantir la sécurité et la qualité des itinéraires équestres et par conséquent du produit touristique tout au long de l'année.

Ainsi, via la convention, chaque intercom s'engage à entretenir annuellement le linéaire de chemins traversant son territoire soit pour l'Intercom de la Vire au Noireau, 11 km.

**Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 08 avril 2019, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser la reconduction et la signature de ladite convention d'entretien des chemins de « la chevauchée de Guillaume » (jointe en annexe) jusqu'en 2021. »**

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **66** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité       Adopté à l'unanimité       Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER





**Itinéraire équestre La Chevauchée de Guillaume  
CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN  
DES VOIES, DU BALISAGE ET DU MOBILIER**

D'autre part,  
**La Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par sa Présidente, **Madame Anne BOISSEL**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés

D'autre part  
**La Communauté de communes Bayeux Intercom,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Patrick GOMONT**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

D'autre part  
**La Communauté de communes Seuilles Terre et Mer,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Jean-Louis de MOURGUES**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

D'autre part,  
**La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Gérard LEGUAY**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

D'autre part,  
**La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Marc ANDREU SABATER**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

D'autre part  
**La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Paul CHANDELIER**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

D'autre part  
**La Communauté de communes du Pays de Falaise,**  
 Demeurant .....  
 Représenté par son Président, **Monsieur Claude LETEURTRE**, agissant en vertu d'une délibération  
 du.....,

\*\*\*\*\*

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Les communautés de communes Isigny Omaha Intercom, Bayeux Intercom, Seuilles Terre et Mer, Pré-Bocage Intercom, Intercom de la Vire au Noireau, Cingal-Suisse Normande, Pays de Falaise ont aménagé l'itinéraire équestre La Chevauchée de Guillaume.

Cet itinéraire équestre long de 208,5 km est inscrit dans le Schéma Régional des itinéraires équestres normands. Il est opérationnel depuis le premier semestre 2014.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'entretien de cet itinéraire équestre que ce soit celui des voies et des chemins empruntés, du balisage ou du mobilier.

**L'objectif est de garantir la pérennité, la sécurité et la qualité des itinéraires équestres et du produit touristique La Chevauchée de Guillaume pour tous les usagers tout au long de l'année.**

**ARTICLE 2 – L'ITINERAIRE CONCERNE PAR CETTE CONVENTION**

La présente convention concerne l'intégralité des 208,5 km de la Chevauchée de Guillaume, répartis comme suit :

Collectivité concernée	Distance	Itinéraires concernés	Nombre de RIS
Isigny Omaha Intercom	32 km	La Chevauchée de Guillaume	2
Bayeux Intercom	31,5 km	La Chevauchée de Guillaume	1
Seuilles Terre et Mer	40 km	La Chevauchée de Guillaume	
Pré-Bocage Intercom	45,5 km	La Chevauchée de Guillaume	3
Intercom de la Vire au Noireau	11 km	La Chevauchée de Guillaume	
Cingal-Suisse Normande	18,5 km	La Chevauchée de Guillaume	
Pays de Falaise	30 km	La Chevauchée de Guillaume	1

### **ARTICLE 3 – LA NATURE DES TRAVAUX**

#### **3.1. La surveillance et l'entretien des voies et des chemins empruntés**

##### **Le type de travaux d'entretien**

Chaque communauté de communes effectuera annuellement les travaux d'entretien des voies et des chemins empruntés par l'itinéraire comme inscrits sur la carte en annexe 1 en pièce jointe. La communauté de communes en charge de la mise en œuvre des interventions prendra quant à elle toutes dispositions qu'elle jugera nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la présente convention. Ces travaux devront être réalisés dans le respect des règles de sécurité (protection...).

##### **Le calendrier de travail**

La surveillance des voies et des chemins empruntés devra être effectuée tout au long de l'année afin que les éventuels problèmes et/ou dégradations soient constatés et résolus le plus rapidement possible.

Compte-tenu de la largeur des chemins et de la poussée naturelle des végétaux bordant les sentiers, l'entretien pourra être prodigué au minimum deux fois par an. Il faudra impérativement assurer la continuité de l'itinéraire et des services sur les 208,5 km.

Un premier nettoyage du parcours se déroulera au printemps.

#### **3.2. La surveillance et l'entretien du balisage**

##### **La surveillance et le remplacement du balisage**

Chaque communauté de communes vérifiera régulièrement, tout au long de l'année, le balisage de l'itinéraire équestre.

Chaque communauté de communes remplacera le plus rapidement possible toutes marques de balisage manquantes et/ou dégradées.

Compte-tenu du linéaire d'itinéraire balisé et de l'importance du balisage, qui doit être parfaitement lisible et identique en tous points, les communautés de communes s'engagent à respecter les normes de balisage d'un itinéraire équestre et à l'entretenir au minimum une fois par an.

#### **3.3 La surveillance et l'entretien du mobilier, des points d'eau et des panneaux**

Chaque communauté de communes veillera à ce que le mobilier (RS, barres d'attache) les points d'eau et les panneaux (de sécurité et directionnels) qui équipent l'itinéraire équestre sur leur territoire soient toujours en bon état. En cas de dégradation, elles s'engagent à effectuer tous travaux nécessaires pour leur remise en état.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES**

Chaque communauté de communes prendra à sa charge les travaux d'entretien sur la partie d'itinéraire équestre qui la concerne comme inscrite sur la carte en annexe 1 en pièce jointe.

### **ARTICLE 5 – DUREE**

La présente convention est conclue au maximum jusqu'au 31 décembre 2021.

Chaque année, elle peut être dénoncée par l'un des signataires, par lettre recommandée, six mois avant la date d'anniversaire de la signature.

### **ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Chaque des parties peut saisir par écrit ses partenaires en vue de modifier la convention.

### **Article 7 – Mesures d'ordres**

La présente convention est établie en 7 exemplaires :

- Un exemplaire original pour chaque collectivité intéressée ;

Fait à Bayeux, le

Pour la communauté de communes La présidente d'Isigny Omaha Intercom,	Pour la communauté de communes Le président de Bayeux Intercom,
<b>Madame Anne BOISSEL</b>	<b>Monsieur Patrick GOMONT</b>
Pour la communauté de communes Le président de Seules Terre et Mer,	Pour la communauté de communes Le président de Pré-Bocage Intercom,
<b>Monsieur Jean-Louis de MOURGUES</b>	<b>Monsieur Gérard LEGUAY</b>
Pour la communauté de communes Le président d'Intercom de la Vire au Noireau,	Pour la communauté de communes Le président de Cingal-Suisse Normande,
<b>Monsieur Marc ANDREU SABATER</b>	<b>Monsieur Paul CHANDEUIER</b>
Pour la communauté de communes Le président de Pays de Falaise,	
<b>Monsieur Claude LETEURTRE</b>	